LESIGNY
ville nature!

Lésigny, le 10 septembre 2021

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Réunion du 9 Septembre 2021

Nbre de Conseillers en exercice	29
Nbre de Conseillers présents	23
Nbre de Conseillers représentés	06

DIRECTION GENERALE
DES SERVICES
N/Réf : DL

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

PREND ACTE des décisions municipales.
ADOPTE la décision modificative n° 1 des crédits du budget principal – exercice 2021.
ACCEPTE le don de matériels et de mobiliers, de Mme CELTON, sise au 4, rue de l'Orvanne – 77150 LESIGNY.
ANNULE la délibération n° 69/2021, en date du 10 juin 2021 relative à l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties – Exonération. **DECIDE** de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, à 40 % de la base imposable, en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation. **PRECISE** que cette délibération s'appliquera à compter des impositions de l'année 2022.
AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une déclaration préalable pour le remplacement des volets en bois des deux logements situés au Complexe de l'Entre-Deux-Parcs, sis avenue des Hyverneaux, parcelle cadastrée section C n° 466.
AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande de déclaration préalable pour le remplacement de deux baies vitrées au Centre de Loisirs, sis 24 bis, rue de la Forêt de Jouy, parcelle cadastrée section AY 5. **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer une demande d'autorisation de travaux préalable pour le remplacement de deux baies vitrées au Centre de Loisirs.
AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande de déclaration pour le remplacement de la porte d'issue de secours dans les sanitaires maternels du Centre de Loisirs, parcelle cadastrée section AY 5.
AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande d'autorisation de travaux pour le remplacement de la porte d'issue de secours dans les sanitaires maternels du Centre de Loisirs.
AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande d'autorisation de travaux pour la suppression d'un sanitaire standard en vue de l'agrandissement du sanitaire pour les Personnes à Mobilité Réduite au Complexe de l'Entre-Deux-Parcs, sis avenue des Hyverneaux, parcelle cadastrée section C n° 466.
APPROUVE le principe de la mise en place d'un coupon-sport jeunes, en partenariat avec l'USCL pour l'année scolaire 2021/2022. **PRECISE** qu'il s'agit d'une participation financière de la ville, incitative à la pratique d'un sport dont le bénéficiaire est toute personne âgée de moins de 18 ans révolus dans l'année et domiciliée à Lésigny, selon l'application du quotient familial. **DECIDE** qu'un plafond s'appliquera de 200 € par bénéficiaire, représentant le montant des frais acquittés pour une saison sportive. **APPROUVE** le principe d'une convention entre la commune de Lésigny et l'USCL définissant les modalités de la mise en place du coupon-sport jeunes. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention avec l'USCL.
SOUHAITE soutenir le développement de l'activité physique d'une catégorie de personnes dans le cadre de l'USCL. **APPROUVE** le principe de la mise en place d'un coupon-sport séniors, en partenariat avec l'USCL, pour l'année scolaire 2021/2022. **PRECISE** qu'il s'agit d'une participation financière de la ville, incitative à la pratique d'un sport dont le bénéficiaire est toute personne âgée de plus de 65 ans et domiciliée à Lésigny, selon l'application du quotient familial. **DECIDE** qu'un plafond s'appliquera de 200 € par bénéficiaire, représentant le montant des frais acquittés pour une saison sportive. **APPROUVE** le principe d'une convention entre la Commune de Lésigny et l'USCL définissant les modalités de la mise en place du coupon-sport séniors. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention avec l'U.S.C.L.

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

PREND ACTE du rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public d'eau.
PREND ACTE du rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement.
PREND ACTE du rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif.
PREND ACTE du rapport d'activités 2020 du Syndicat Mixte pour l'Enlèvement et le Traitement des Ordures Ménagères de la Région de Tournan-en-Brie (SIETOM).
APPROUVE l'adhésion des Communes de Annet-sur-Marne, Charmentray, Compans, Gesvres-le-Chapitre, Gressy, Iverny, Mauregard, Le Mesnil-Amelot, Montgé-en-Goêle, Moussy-le-Neuf, Précy-sur-Marne, Villevaudé et Vinantes au Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM). **AUTORISE** Monsieur le Président du SDESM à solliciter Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne afin que soit constatée, par arrêté inter préfectoral, l'adhésion précitée.
AUTORISE Monsieur le Maire à adhérer à un groupement de commandes avec le Centre Communal d'Action Sociale de Lésigny en vue de la passation d'un marché public pour la préparation de repas.
APPROUVE les termes de la convention constitutive du groupement de commandes avec le Centre Communal d'Action Sociale de Lésigny pour la préparation de repas, telle qu'elle est annexée à la présente délibération.
APPROUVE les opérations du Contrat d'Aménagement Régional (CAR) de la Commune de Lésigny et leur programmation selon un échéancier. **S'ENGAGE** à recruter au moins quatre stagiaires ou alternants pour une période maximale de 2 mois. **SOLLICITE** auprès de Madame la Présidente du Conseil Régional Ile-de-France l'attribution d'une subvention de 1.000.000 € conformément au règlement des contrats d'aménagement régional. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le Contrat d'Aménagement Régional.
APPROUVE l'avenant n° 9 à la convention de partenariat relative à la mise en place d'un contrat de maintien de salaire collectif pour les agents, entre la Mutuelle Nationale Territoriale et la Commune de Lésigny. **PRECISE** que le taux de la cotisation est fixé à 2,80 % avec effet au 1er janvier 2022. **INDIQUE** que les autres clauses du contrat de prévoyance collective maintien de salaire souscrit le 24 mai 2002 demeurent sans changement. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 9 au contrat de maintien de salaire collectif avec la Mutuelle Nationale Territoriale.
CREE un poste d'attaché territorial non titulaire, dans la filière administrative, à temps complet, de catégorie A, à compter du 1er octobre 2021.

Séance levée à 20h02.

Le Maire
Michel PAPIN

MAIRIE DE LESIGNY
77150

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)